

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 23 novembre 2016

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

**Préavis 19-2016 Eglise du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur - Crédit demandé CHF 696'400.-**

---

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 19-2016 du 12 octobre 2016,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 696'400.00 TTC destiné à lui permettre de procéder au réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de l'Eglise du Coteau ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 30 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Anne VIREDAZ FERRARI

Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 6 décembre 2016